

# Burundi

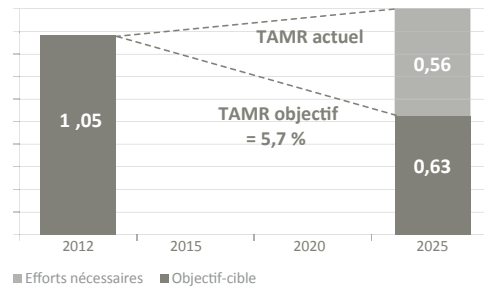
Date d'adhésion :  
Février 2013

## Faits marquants

- Le dispositif associé à la Plateforme multisectorielle de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui a été institutionnalisée par décret, assure une coordination dynamique et efficace avec un comité de pilotage interministériel présidé par le Deuxième Vice-Président, un Secrétariat du Mouvement SUN/REACH et dix groupes de travail multisectoriels et multi-acteurs coordonnés par le Point focal rattaché à la Deuxième vice-présidence.
- L'Union Européenne, qui est le coordinateur des donateurs, a promis son engagement financier sur la période 2016-2019 afin d'améliorer le cadre légal, la coordination et le système de suivi-évaluation de la nutrition, ce qui correspond aux priorités du gouvernement.

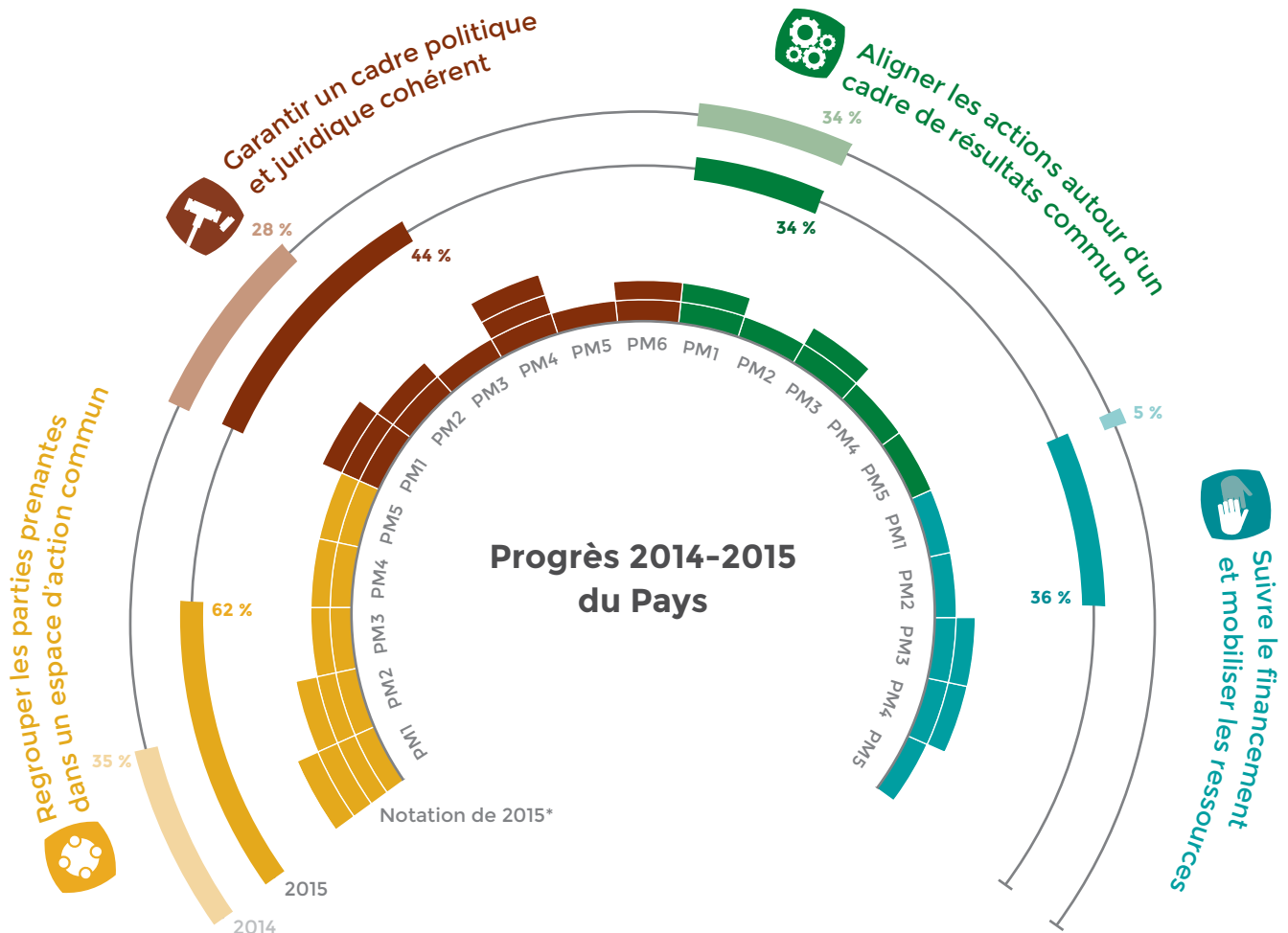
### Objectif-cible de réduction du retard de croissance

Prévalence initiale: 57,5 % (U5 millions d'enfants souffrant de retard de croissance) Objectif de prévalence: 26,9 %



Retard de croissance des enfants de moins de cinq ans : **57,5 %**  
 Faible poids à la naissance : **10,7 %**  
 Allaitement exclusif des nourrissons de 0-5 mois : **69,3 %**  
 Émaciation des enfants de moins de cinq ans : **6,1 %**  
 Surpoids des enfants de moins de cinq ans : **2,9 %**  
 Anémie des femmes entre 15-49 ans : **20,9 %**

\*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.



\*Voir page 29 pour davantage d'informations sur la notation de chaque indicateurs de progrès 2015



La Plateforme multisectorielle de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PMSAN), existant depuis 2013, a été institutionnalisée par décret présidentiel en Février 2014. Elle associe divers acteurs (ministères, organisations internationales, société civile, recherche, partenaires techniques et financiers –PTF-) dans plusieurs structures de coordination : comité de pilotage, Secrétariat du Mouvement SUN/REACH, comité restreint et dix groupes de travail techniques. Le Point focal est le chef de cabinet adjoint du deuxième Vice-Président. **Cette architecture s'illustre par sa fonctionnalité et son dynamisme au niveau national, même s'il est admis que la présence de plans d'action annuels et de cadres de**

**suivi-évaluation permettrait de renforcer et maintenir l'engagement de tous les participants. Leur décentralisation est également une priorité.**

REACH facilite la coordination des Nations-Unies et de l'Union Européenne, coordinateur des donateurs, pour relayer l'information nutritionnelle et de la PMSAN auprès d'autres donateurs. **Le réseau de la société civile du Mouvement SUN, doté d'un comité exécutif et d'un secrétariat, a été lancé en janvier 2015 sous le haut patronage de la première dame.** Des termes de référence sont prêts pour la création de réseaux des scientifiques et du secteur privé.

Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun



La législation nationale sur la nutrition comprend l'enrichissement des aliments ; l'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant et la commercialisation des substituts du lait maternel ; la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. **Le Burundi s'est engagé à adopter la législation relative à la fortification des aliments et à actualiser celle relative à l'importation et la commercialisation du sel et à améliorer la protection du genre de maternité.**

La nutrition est une priorité nationale. L'analyse, l'actualisation et la diffusion de politiques sectorielles existantes sont perçues comme prioritaires. La révision des documents politiques et programmatiques assurée par les groupes de travail et les parlementaires est en cours pour les Ministères de l'agriculture et des télécommunications et acquise pour la Politique Nationale de Santé 2016-2025, qui intègre la nutrition.

Garantir un cadre politique et juridique cohérent



**Le plan stratégique multisectoriel de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2014-2017 finalisé en juin 2013 a été validé en mai 2014.** Il s'articule autour de 4 orientations stratégiques : 1) Leadership et coordination Multisectorielle 2) Prévention et prise en charge de la malnutrition 3) Promotion et renforcement de la sécurité alimentaire 4) Développement et renforcement des stratégies sensibles à la nutrition. Le plan de suivi et d'évaluation qui sera élaboré prochainement **servira de Cadre Commun de Résultats. En attendant l'évaluation de ses coûts, qui est quasiment terminée, un mécanisme de communication du plan PMSAN a été proposé.** Deux actions phares, efficaces, visibles et facilement réalisables

ont également été priorisées, via l'établissement de jardins potagers pour les ménages (diversification alimentaire) et la vulgarisation du lavage des mains. Les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 6 provinces (sur 17 au total) ont été sensibilisés à ces actions, lors d'un atelier en juillet 2014 pour renforcer leurs connaissances et leur alignement. L'objectif est une couverture nationale fin 2016 et les partenaires soutiennent ces activités, certains ayant déjà initié des projets et programmes pluriannuels en ce sens. Enfin, **le Burundi, avec le soutien de l'Union Européenne, travaille activement à l'établissement d'une plateforme nationale d'information pour la nutrition.**

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun



Une fois le costing du plan finalisé, le Burundi entamera une mobilisation des fonds internes et externes. Les ministères seront encouragés à instaurer une ligne budgétaire pour la nutrition, à l'image des ministères ayant la Santé publique dans ses attributions et celui de l'Agriculture et de l'élevage. **Pour approfondir**

**le suivi des allocations budgétaires de nutrition entamé à Abidjan en mai 2015, le Burundi compte répliquer l'exercice et actualiser les données annuelles pour permettre une évaluation régulière des fonds.**

Suivre le financement et mobiliser les ressources